

## Les relations militaires-journalistes : évolution du contexte américain

Aimé-Jules BIZIMANA

Université du Québec  
à Montréal  
*aimejules@hotmail.com*

Quand survient la guerre, les médias cherchent à rapporter les événements qui s’y déroulent à leurs audiences respectives. Cependant, l’accès au champ de bataille est soumis à la régulation des autorités militaires responsables de la conduite de la guerre. La fabrication des nouvelles de guerre est la résultante d’un système composé, d’une part, par les militaires qui imposent un contrôle étroit sur l’information via des règles spécifiques et, d’autre part, par les journalistes dont la publication des paroles, des écrits et des images est conditionnelle à l’acceptation des règlements énoncés par l’armée.

Le présent article retrace l’évolution des relations militaires-journalistes dans une perspective américaine. De la guerre civile américaine (1861-1865) à la guerre en Irak (2003) en passant par la guerre totale et le Vietnam, nous examinerons la dimension historique de la coopération entre l’armée américaine et les médias. L’histoire des relations entre l’armée et les médias aux États-Unis est jalonnée par des moments de coopération, de négociation et de tension. Nous illustrerons ces moments-clés par des exemples concrets au cours des guerres principalement américaines du XIX<sup>e</sup> au XXI<sup>e</sup> siècle. En effet, les États-Unis jouent un rôle de chef de file dans l’interventionnisme militaire à l’époque contemporaine. Ce rôle prépondérant fait donc des États-Unis un pôle d’étude privilégié.

L'état des relations entre les militaires et les journalistes a polarisé le débat aux États-Unis depuis la guerre du Vietnam, un conflit qui constitue un point de rupture dans la philosophie militaire à l'égard de l'information médiatique en temps de guerre. Nous verrons l'importance du repère historique que représente la guerre du Vietnam. La régulation de l'information de guerre par l'armée de l'Oncle Sam est marquée par la ligne de partage du Vietnam avec une période de coopération souple d'avant les années 1970 et une ère post-Vietnam caractérisée par le resserrement des mesures de contrôle envers les journalistes.

Les relations militaires-journalistes s'inscrivent dans les principes de la censure. Sur le champ de bataille, la censure militaire veille à l'interdiction de publier les informations utiles à l'ennemi et trace les contours des informations sans danger pour la sécurité des troupes et des opérations. Quand il s'agit de sécurité opérationnelle, le contrôle militaire de l'information journalistique ne pose pas en général de difficultés. Cependant, on peut questionner la surveillance des journalistes et les restrictions sur leurs informations et leurs mouvements dans le but de dissimuler des erreurs militaires et/ou politiques, ou d'en tirer tout bénéfice politique de la part d'acteurs responsables de la censure.

L'histoire de la co-présence des médias et des militaires américains dans la guerre s'est constituée à travers l'influence particulière de certaines guerres, les mesures de censure et les velléités propagandistes. Cette histoire est fondée sur un rapport dialectique entre les entités sociales médias, armée et opinion publique au sein du système démocratique américain. Voyons par où commence ce rapport à la fois d'opposition et d'interdépendance.

## **Les fondements du journalisme de guerre américain**

Avant la guerre civile américaine, il n'existe pas à proprement parler de journalisme de guerre au sens professionnel. Durant la période révolutionnaire au XVIII<sup>e</sup> siècle, la presse américaine n'avait pas encore de correspondants de guerre. Les pionniers du journalisme de guerre entrent en scène lors de la guerre du Mexique (1846-1847). Le journaliste le plus connu de cette époque est George Wilkins Kendall, correspondant du *New Orleans Picayune* pendant la guerre mexicaine. Kendall est correspondant de guerre mais participe aux combats. Aujourd'hui, il est difficile d'imaginer un journaliste qui prendrait part aux affrontements. L'éthique professionnelle et la législation internationale le lui interdisent<sup>1</sup>. Entre le soldat et le journaliste, Kendall est le porte-flambeau d'un

journalisme de guerre qui va acquérir ses lettres de noblesse durant la guerre de Sécession. Généraux et correspondants de guerre connaissent également leurs premiers affrontements durant la guerre civile américaine.

À plusieurs égards, la guerre de Sécession (1861-1865) est un repère historique pour le journalisme de guerre américain. La guerre de Sécession est pour les journalistes américains ce que la guerre de Crimée (1854) est pour les journalistes européens. Elle permet au journalisme de guerre américain d'éclorre en devenant une profession à part entière. Durant cette guerre, les journaux américains profitent largement d'une nouvelle technologie, le télégraphe. « *As a result, the reporting of the Civil War was not only more extensive than in any previous war, but also immediate. For the first time in American history, it was possible for the public to read what had happened yesterday, rather than someone's opinion on what had happened last week* », explique Phillip Knightey<sup>2</sup>. Les correspondants de guerre américains manquent encore d'expérience et leurs écrits se révèlent parfois approximatifs. Les communications et les journalistes sont sous surveillance militaire lors de la guerre de Sécession : « *Censorship, imposed to prevent the publication of information of value to the enemy, was expanded to stifle criticism of the conduct of war*<sup>3</sup>. » Le secrétaire de la guerre, Edwin Stanton, menace les journaux et les journalistes qui ne respectent pas les règles de la censure. Il ordonne d'abattre Henry Wing du *New York Tribune* pour avoir refusé de rendre un reportage réalisé pour son journal<sup>4</sup>. Les correspondants de guerre et les généraux de l'armée ne font pas toujours bon ménage. Les autorités militaires au Sud comme au Nord exercent un contrôle sur les nouvelles de guerre à la fois susceptibles d'être utiles à l'ennemi ou de révéler les erreurs militaires. Opposant notoire à la presse, le général William Tecumseh Sherman croit au lien direct entre censure et victoire militaire et soutient que la presse ne devrait pas avoir de droits durant la guerre<sup>5</sup>. De son côté, le général Henry W. Halleck refuse les correspondants de guerre dans sa zone de commandement<sup>6</sup>. Malgré les mesures de censure et la propagande, il n'existe pas encore durant la guerre civile américaine un contrôle de l'information organisé. De la guerre de Sécession jusqu'aux conflits modernes, les relations armée-médias vont désormais être envisagées sous les divergences de vue entre les deux entités concernant l'information de guerre : « *Soldiers wanted to avoid disclosure of sensitive information and objected criticism of their performance. Journalists wanted unrestricted access to military information and the ability to use it in whatever manner they saw fit. Soldiers placed a premium on organization and discipline ; war correspondents were so undisciplined and eccentric that one of their own characterized them as 'bohemians'*<sup>7</sup> ».

Phillip Knightey résume également l'antagonisme entre les intentions des journalistes et celles des militaires : « *Correspondents seek to tell as much as possible as soon as possible ; the military seeks to tell as little as possible as late as possible*<sup>8</sup>. » Cette dichotomie philosophique reste un point d'ancrage de la littérature journalistique et scientifique concernant les relations militaires-journalistes.

Pendant la guerre hispano-américaine de 1898, la censure militaire touche aussi bien les communications télégraphiques et postales que les journalistes de guerre. Aux États-Unis, c'est l'ère de ce qu'on appelle la *yellow press*, une période caractérisée par la grande concurrence des propriétaires de médias William Randolph Hearst et Joseph Pulitzer. Correspondant du groupe dirigé par Hearst, Richard Harding Davis est la figure dominante du journalisme de guerre américain. Le général major William R. Shafter, à la tête des forces américaines qui envahissent Cuba en 1898, est chargé de surveiller les correspondants de guerre et de censurer les messages de la presse nuisibles aux États-Unis<sup>9</sup>. Cependant, c'est à contre-cœur que le général Shafter accepte la présence des correspondants de guerre : « *It is my opinion that newspaper men [sic] should not be allowed to accompany an Army, but they all came with credentials from the Secretary of War, and I gave them passage. I recognize that, with a people like ours, it may be better to risk the injury their news even under censorship may do than cause the dissatisfaction their exclusion would give rise to at home*<sup>10</sup>. »

L'amiral George Dewey demande aux journalistes d'agir « non seulement comme correspondants, mais aussi comme citoyens américains<sup>11</sup> ». En 1898, les correspondants de guerre américains étaient plus préoccupés par les concurrents journalistes que par la censure militaire. Leurs doléances auprès des censeurs avaient souvent pour but de battre la concurrence<sup>12</sup>. La brièveté de la guerre entre l'Espagne et les États-Unis ne permet pas à l'armée américaine de s'ajuster devant les possibilités offertes aux journalistes par la rapidité des communications et l'amélioration des moyens de transport<sup>13</sup>. Les leçons de la guerre de 1898 serviront au début du XX<sup>e</sup> siècle avec l'arrivée de la guerre mondiale.

## La guerre totale

Durant les deux guerres mondiales, le contrôle de l'information repose sur une politique officielle et systématique mise en place à travers des instances gouvernementales et militaires. Le fonctionnement effectif de la politique d'information de guerre est matérialisé par l'instauration des bureaux de censure, des organes d'information et des services de

relations publiques. Ces nouvelles dispositions mettent un terme à la période antérieure de tâtonnements.

De 1914 à 1918, les nouvelles de la Première Guerre mondiale sont sous haute supervision des belligérants. Le contrôle de l'information passe par la censure et par la propagande. En 1917, les États-Unis entrent dans la Première Guerre mondiale et c'est le *Committee on Public Information* dirigé par le journaliste George Creel qui est chargé des activités de censure et de propagande. C'est à un autre journaliste, Frederick Palmer, que le général John Pershing, à la tête du commandement américain, confie la censure sur le terrain et l'accréditation des correspondants auprès de l'*AEF (American Expeditionary Force)*<sup>14</sup>. Pershing ordonne aux correspondants de guerre de s'engager par écrit à ne pas divulguer des informations utiles à l'ennemi et exige des journaux le versement d'une caution. En cas de violation des règlements, le journaliste perd son accréditation et le journal perd sa caution<sup>15</sup>. Un correspondant du *New York World* se verra retirer son accréditation par le Département de la guerre après avoir révélé les difficultés de l'armée américaine à ravitailler ses unités<sup>16</sup>. Le système mis en œuvre par les militaires pour réguler le travail des journalistes durant la Grande Guerre sera raffiné durant la Seconde Guerre mondiale.

Les restrictions sévères à l'endroit de la presse continuent donc durant la Deuxième Guerre mondiale. Avant même l'entrée officielle des États-Unis en guerre, le Secrétaire de la marine avait demandé aux médias de ne pas divulguer des informations concernant notamment les navires de guerre et les mouvements de troupes<sup>17</sup>. Avec la déclaration officielle de la guerre, les Américains mettent en place l'*Office of Censorship* en 1941 et l'*Office of War Information* en 1942 pour contrôler l'information de guerre. Un *Code of Wartime Practices* sert de guide à la presse américaine<sup>18</sup>. Lors de la Deuxième Guerre mondiale, les correspondants de guerre sont accrédités, nourris, hébergés et transportés par l'armée. Ils portent l'uniforme militaire et reçoivent le rang d'officier : « *The correspondents were attached to the headquarters of a field force commander, with privileges of accommodations, transportation, and mess facilities comparable to those of an officer. They had a simulated rank of captain in the event of capture, to assume treatment accorded to officers taken prisoner. Government communications facilities were made available to censorship as prescribed for the zone in which the correspondent was operating*<sup>19</sup>. »

Les journalistes américains au même titre que leurs confrères alliés du second conflit mondial relèvent des services d'information et de relations publiques du commandement allié. Les militaires se gardent de communiquer des informations « sensibles » aux journalistes. Selon

Phillip Knightey, la censure à l'intérieur des États-Unis est appliquée selon le critère suivant : « *Is it a good thing for the army (or the navy) to have this information made public ?*<sup>20</sup> ». Sur le front, les correspondants de la radio, des journaux et des agences de presse doivent soumettre leur copie à la censure militaire avant toute publication. Les officiers accompagnateurs sont chargés d'escorter les journalistes sur le champ de bataille et de surveiller leurs agissements. Les correspondants ne sont autorisés à parler aux troupes qu'en présence d'un officier accompagnateur et seul le commandant du théâtre des opérations peut autoriser les journalistes à citer des officiers. Dans les deux guerres totales, la censure des photographies de guerre est très stricte. Il est interdit aux correspondants de publier les photographies des soldats américains tués. En 1943, l'armée américaine acceptera pour la première fois de permettre la publication des photos de soldats morts. Cette disposition est prise pour encourager l'effort de guerre, mais la censure des images reste extrêmement contrôlée.

Si la censure concerne en général les nouvelles de la guerre, le général MacArthur s'en sert pour édifier son image, explique Knightey<sup>21</sup>. Quand le général George Patton gifle un soldat en Sicile, c'est le commandant suprême Dwight Eisenhower qui demande aux correspondants de guerre de taire l'incident pour ne pas donner à l'ennemi des munitions de propagande<sup>22</sup>.

Peu avant le débarquement de Normandie, le commandement allié accepte d'accréditer les correspondants de guerre aux opérations menant à la libération de l'Europe. Étant donné l'envergure de l'opération d'invasion, le commandement et les journalistes s'entendent pour constituer des *pools* de correspondants qui partageraient leurs informations avec le reste des membres de la presse ne prenant pas part aux opérations du débarquement. 28 correspondants de guerre américains seulement participent à la phase initiale du débarquement de Normandie<sup>23</sup>. Après la Deuxième Guerre mondiale, généraux et correspondants de guerre américains se retrouvent en Corée et au Vietnam.

Quand la guerre de Corée débute en juin 1950, il n'y a pas de censure officielle, mais un système volontaire concernant les renseignements militaires. Ce système de censure est basé sur un code d'honneur entre les militaires et la presse<sup>24</sup>. Durant les premiers mois de la « guerre oubliée », les correspondants de guerre ne se gênent pas pour publier des informations embarrassantes pour l'armée américaine sous la bannière des Nations-unies. Les « écarts » des journalistes ne sont évidemment pas de nature à satisfaire le commandement du général

Douglas MacArthur. Ce dernier avait été l'un des généraux les plus durs envers les correspondants de guerre lors de la Deuxième Guerre mondiale.

En décembre 1950, le système de censure volontaire est remplacé par un système formel de censure militaire. Désormais, toute information de la presse doit passer par la revue systématique des censeurs militaires. Le nouveau système adopté en Corée ressemble à la réglementation en vigueur durant la Deuxième Guerre mondiale. Un journaliste de l'agence *United Press* est l'un de ceux qui vont être sanctionnés par l'armée sous le régime censorial renforcé. Peter Webb, de *United Press*, est arrêté par l'armée pour avoir annoncé la mort du général Walton W. Walker. Webb n'a pas transgressé les règles de censure, mais l'armée veut mettre au pas les correspondants de guerre<sup>25</sup>. Si la guerre de Corée s'inscrit dans la continuité de la guerre totale, la guerre du Vietnam devient un tournant aux conséquences lourdes sur les relations militaires-journalistes.

## La guerre du Vietnam

Dans l'histoire des relations armée-médias et du journalisme de guerre, la guerre du Vietnam (1954-1975) occupe une place à part. Le Vietnam constitue en effet la césure historique entre les guerres totales (et la guerre de Corée) marquées par l'accès certes contrôlé, mais considérable, des correspondants de guerre au champ de bataille et par la censure officielle de l'information de guerre d'une part et les guerres modernes, d'autre part, marquées par l'accès très limité des correspondants au front et les restrictions sévères imposées par les militaires sous couvert non de la censure mais du management de l'information.

Pendant la guerre du Vietnam, les correspondants de guerre bénéficient d'une grande liberté dans leurs déplacements sur le front. Pour les correspondants américains et leurs confrères internationaux, la guerre du Vietnam est le meilleur des mondes du journalisme de guerre. Sur le champ de bataille vietnamien, un correspondant de guerre avec une accréditation en main a toute la latitude pour accéder aux zones de combat et d'y rencontrer les combattants et ce, sans escorte militaire et sans l'obligation de soumettre ses reportages à la censure. D'une manière générale, un code d'honneur est respecté entre les autorités militaires et les journalistes concernant les renseignements militaires à caractère opérationnel. Le Vietnam était la première guerre où les correspondants de guerre américains étaient officiellement accrédités auprès de l'armée sans faire l'objet de la censure<sup>26</sup>.

Cette absence de censure ne signifie pas pour autant que l'armée américaine n'en voit pas la nécessité. Le général Westmoreland, qui commande les troupes américaines au Vietnam à partir de 1964, demande bel et bien la permission de museler la presse mais se heurte à une fin de non-recevoir de l'administration à Washington. Le refus d'imposer la censure à la presse au Vietnam est basé sur des considérations à la fois politiques et logistiques. Sur le plan politique, l'absence d'une déclaration de guerre officielle force l'administration et l'armée américaines à ne pas instaurer un système formel de censure comme cela avait été le cas dans les deux guerres mondiales et la guerre de Corée. Par ailleurs, les autorités américaines ne veulent pas « *alerter l'opinion par une censure qui serait très mal ressentie aux États-Unis* » et attirer l'attention sur le conflit<sup>27</sup>. Même si la censure avait été instaurée, le fait que la guerre était menée sans objectif précis allait tôt ou tard provoquer des critiques<sup>28</sup>.

L'absence de la censure s'explique également par le contrôle partiel du territoire sud-vietnamien par les Américains. En effet, les militaires américains ne contrôlent pas les allers et venues des civils au Sud Vietnam. Sans emprise totale sur le territoire, la censure militaire à l'endroit des journalistes n'aurait pas été efficace : « *Unless all movement and means of transportation had been stringently controlled by the military (as in the Second World War), nothing could have prevented news correspondents from going anywhere in South Vietnam on their own. Similarly, any media representative with a news story stopped by censors (had censorship been in effect) could have boarded a civilian plane for the United States (or any other place) and filed the story regardless for censorship. As long as the reporter was no longer individually subject to military jurisdiction, the only possible punishment was the loss of Department of Defense press accreditation*<sup>29</sup>. »

La guerre du Vietnam a pourtant démontré que le système volontaire des directives de sécurité peut bien fonctionner malgré l'absence de la censure formelle. Avec seulement quelques cas de violation des consignes militaires de sécurité, les journalistes qui ont couvert le Vietnam ont le mérite de n'avoir pas abusé du système volontaire<sup>30</sup>.

Cependant, la guerre du Vietnam constitue un tournant majeur dans les relations armée-médias. Au lendemain de l'offensive du Têt de janvier 1968, les médias américains sont blâmés pour avoir contribué à la défaite américaine. Têt n'est pas une défaite militaire, mais un désastre politique pour les Américains. Même si plusieurs autres facteurs expliquent l'échec militaire états-unien au Vietnam, le rôle des médias est stigmatisé. Ici, les accusations portent essentiellement sur la télévision. Dans cette première guerre véritablement télévisée, les militaires et les politiciens américains font porter le chapeau de la déconfiture à la presse

cathodique<sup>31</sup>. Après le Vietnam, la philosophie médiatique du Pentagone change radicalement en raison du sentiment désormais acquis que la guerre a été perdue sur les écrans de télévision. Un sondage réalisé en 1995 révèle que 64 % des officiers militaires interrogés soutiennent que la couverture médiatique des événements au Vietnam a été préjudiciable à l'effort de guerre (contre 17 % des journalistes sondés<sup>32</sup>). Dans les guerres suivantes, les relations militaires-journalistes vont être marquées par le goût amer laissé par la guerre du Vietnam.

## L'ère post-Vietnam

Après la guerre du Vietnam, l'étau se resserre sur les conditions d'exercice du métier de correspondant de guerre. Plus jamais les journalistes ne débarquent dans une zone de guerre sans contrôle ou menace militaires. Le libre accès des médias sur un champ de bataille appartient dorénavant à l'exception du Vietnam, rêve d'un journalisme de guerre autonome. Le système de *pool* devient le paradigme dominant de la couverture journalistique entre la guerre du Vietnam et la guerre en Irak.

Les interventions américaines à Grenade (1983) et au Panama (1989) s'accompagnent d'un contrôle strict de l'information de guerre. Pas un seul journaliste ne suit la force d'assaut américaine sur l'île de Grenade le 25 octobre 1983. Les premiers journalistes américains n'arrivent à Grenade que deux jours après le débarquement initial. Une quinzaine de journalistes parviennent sur l'île de Grenade le 27 octobre à partir de la Barbade lors de visites guidées sous haute supervision militaire<sup>33</sup>. Les restrictions d'accès sur le terrain durant l'invasion de l'île rompent avec un passé qui avait jusque-là permis aux journalistes américains de suivre les *Marines*, l'*Air Force* ou la *US Navy* en opération extérieure depuis le XIX<sup>e</sup> siècle. Pourtant, il y avait un journaliste à bord du navire amiral dès le premier jour de l'opération « *Urgent Fury* ». Le reporter du *Washington Post* a demandé la permission d'envoyer son reportage à partir du navire amiral, mais l'armée a refusé sa demande. Le Pentagone a d'ailleurs sermonné le vice-amiral Joseph Metcalf pour la présence selon lui inopportune du journaliste en dépit de la politique d'exclusion des médias<sup>34</sup>. Le *black-out* imposé par le vice-amiral Metcalf à la tête de l'expédition insulaire provoque un tollé dans la presse américaine. Par ailleurs, l'exclusion des médias a provoqué une couverture médiatique négative privant ainsi l'armée l'occasion de profiter du succès de l'opération et de rallier le soutien international estiment certains<sup>35</sup>.

Les événements de Grenade poussent les autorités à revoir leur politique envers les journalistes. Une commission *ad hoc* bilatérale (armée-médias) dirigée par le général à la retraite Winant Sidle est mise sur pied en 1984 à la demande du chef d'état-major des armées, le général John Vessey. Le rapport de la commission Sidle réaffirme d'emblée le principe historique de la nécessité de la couverture médiatique des opérations militaires américaines par les journalistes américains : « *The American people must be informed about United States military operations and this information can best be provided through both the news media and the Government. Therefore, the panel believes it is essential that U.S. news media cover U. S. military operations to the maximum degree possible consistent with mission security and the safety of U. S. forces*<sup>36</sup>. »

La déclaration de principe du rapport Sidle stipule également que la planification militaire doit inclure les modalités d'accès au profit de la presse américaine advenant des opérations militaires. Selon les recommandations de la commission, si les circonstances ne permettent de le faire autrement, la couverture médiatique se fait sur la base du *pool* en accommodant le plus de journalistes possible avant la possibilité d'un accès illimité<sup>37</sup>. Par ailleurs, la recommandation 4 concerne le principe de l'acceptation volontaire des directives militaires : « *A basic tenet governing media access to military operations should be voluntary compliance by the media with security guidelines or ground rules established and issued by the military. These rules should be as few as possible and should be worked out during the planning process for each operation. Violations would mean exclusion of the correspondent(s) concerned from further coverage of the operation*<sup>38</sup>. »

Le Département de la défense est allé de l'avant avec les recommandations en instituant le *pool* des médias (*DOD [Department of Defense] National Media Pool*). Le système de *pool* est testé lors d'une série d'exercices militaires au Honduras, au Kentucky et en Californie de 1985 à 1986 avant d'entrer en action pour la première fois au Koweït (1987-1988) lors d'une opération militaire dans le Golfe persique<sup>39</sup>. Cette coopération renouvelée au cours des opérations « *Earnest Will* » et « *Praying Mantis* » dans le Golfe se révèle une réussite. L'armée américaine a même autorisé la présence du *pool* dans une opération d'assaut contre deux frégates iraniennes en avril 1988<sup>40</sup>.

Lors de l'invasion de Panama en 1989, le système de *pool* est reconduit mais s'avère un échec. Les journalistes choisis pour faire partie du *pool* n'arrivent à la base militaire Howard au Panama que quatre heures après le début de l'opération « *Just Cause*<sup>41</sup> ». Les préoccupations d'éviter les fuites de l'opération « *Just Cause* » dans les médias par les autorités américaines ont anéanti les chances de l'opération « *pool* » à être en place à temps pour l'assaut initial<sup>42</sup>. À son arrivée au Panama, le *pool* de

journalistes reçoit un *briefing* de l'ambassade américaine sur la situation politique du pays et se voit refuser l'accès à la zone de combat<sup>43</sup>. En plus du refus d'accéder au théâtre des opérations, les journalistes sont confrontés à un équipement inadéquat au centre de la presse<sup>44</sup>. Encore une fois, les médias américains protestent vigoureusement contre cette mise à l'écart de la part des militaires malgré les principes acceptés après la commission Sidle.

L'échec de la coopération militaires-journalistes au Panama en 1989 provoque un réexamen des événements ayant occasionné le blocage du système. Fred Hoffman, ancien journaliste de l'agence *Associated Press* et ancien consultant du Pentagone, est chargé de revoir les ratés de *Just Cause*. Le rapport Hoffman confirme la préoccupation de Dick Cheney à vouloir protéger le secret de l'opération au détriment de l'activation du *pool* dans un délai raisonnable<sup>45</sup>. Le rapport souligne également l'ignorance au sein même de l'organisation militaire de l'existence du système de *pool*, ce qui a retardé le travail des journalistes, certains commandants d'unité passant par la chaîne de commandement avant de parler ou de faciliter le travail du *pool*<sup>46</sup>. La première des dix-sept recommandations du rapport Hoffman appelle la mise en place d'une politique officielle indiquant clairement à toutes les forces armées de permettre aux journalistes du *pool* de rapporter les combats des troupes américaines dès le début des opérations et de leur faciliter la tâche à cet égard. L'état-major émet alors de nouvelles directives concernant la planification des modalités de coopération entre les commandants en chef et le bureau des affaires publiques du secrétariat à la défense<sup>47</sup>.

## La guerre du Golfe

Les opérations « Bouclier du désert » et « Tempête du désert » offrent l'occasion de tester la nouvelle politique. Durant la guerre du Golfe (1990-1991), le système de *pool* est réactivé. Cependant, aucun journaliste n'accompagne les premières troupes américaines à la rescousse du Koweït. Un groupe de 17 correspondants membres du *National Media Pool* arrive en Arabie Saoudite une semaine après l'arrivée des premières troupes<sup>48</sup>. Si le Pentagone accepte la présence limitée des *pools* sur le terrain, il n'en va pas ainsi d'autres milliers de journalistes interdits d'accès au front. Sur les 1 500 à 1 600 journalistes présents dans le golfe, un nombre limité est admis dans les *pools* afin de suivre les troupes combattantes en opération. En effet, 132 reporters et photographes se trouvent avec l'armée et les Marines sur terre, 27 autres journalistes rapportent la guerre à bord de navires et sur des bases aériennes<sup>49</sup>.

Seulement 10 % des journalistes accrédités auprès du *Joint Information Bureau* parviennent sur le front<sup>50</sup>. Le gros du contingent journalistique reste confiné dans les hôtels saoudiens loin du champ de bataille.

Pour contrôler le flux d'informations provenant des opérations dirigées contre les troupes de Saddam Hussein, le Pentagone impose des mesures strictes. Les membres du *pool* sont obligés de soumettre leurs informations à la censure militaire avant publication. Ce processus appelé « *security review* » occasionne de nombreux retards pour les médias. Par ailleurs, les militaires décident quels événements les journalistes peuvent ou ne peuvent pas couvrir. Cette « censure par accès » qui proscrie le choix journalistique de l'événement à rapporter et les difficultés logistiques liées à l'acheminement des reportages journalistiques du front vers le quartier général constituent les deux principaux dysfonctionnements du système de *pool* en Arabie Saoudite<sup>51</sup>. Avec la guerre du Golfe, les relations militaires-journalistes s'avèrent un rendez-vous manqué au détriment de la presse : « *They restricted our access to a point where we couldn't do any of our own reporting. They fed us a steady diet of press conferences in which they decided what the news would be. And if somehow, after all that, we managed to report on something they didn't like, they could censor it out [... ] It amounted to recruiting the press into the military*<sup>52</sup>. »

Certains médias portent alors plainte contre les restrictions imposées à la presse, alléguant la violation du Premier Amendement de la Constitution américaine. Trois procès en tout sont intentés contre le Département de la défense, deux à New-York concernant l'accès à la zone de guerre et l'autre à Washington concernant l'interdiction de prendre des photographies des militaires blessés<sup>53</sup>. Les trois causes entendues après la cessation des hostilités et la levée des restrictions contre la presse sont rejetées par les tribunaux américains<sup>54</sup>.

Encore une fois, les critiques sévères adressées à l'administration Bush (père) au lendemain de la guerre du Golfe poussent les autorités à rectifier le tir. À la fin de cette guerre, les médias et le Pentagone se retrouvent autour de la table de négociation. En 1992, les discussions aboutissent à l'adoption de nouvelles règles de couverture médiatique pendant la guerre. Les parties s'entendent alors sur la nécessité d'une couverture journalistique « ouverte et indépendante » et sur l'utilisation du système de *pool* en vue d'accorder aux journalistes un accès rapide et non comme un « modèle » de couverture des opérations militaires<sup>55</sup>.

Néanmoins, le concept de « *security review* » reste la principale pierre d'achoppement. Les discussions ne parviennent pas à régler cette divergence profonde et les points de vue sont exprimés séparément. Pour

les représentants des médias, « le matériel médiatique – mots et images – ne fera pas l'objet de la revue de sécurité » tandis que pour les représentants de l'armée, « la sécurité militaire opérationnelle peut exiger la révision du matériel médiatique conformément aux directives de sécurité<sup>56</sup> ».

Les déploiements militaires à Haïti et en Somalie relancent la coopération armée-médias avec l'activation du *pool*. Avec la décision de rétablir Jean-Bertrand Aristide au pouvoir à Port-au-Prince, l'armée américaine permet aux journalistes du *pool* d'accompagner les troupes de l'opération « *Uphold Democracy* » en 1994. L'opération haïtienne est unique car elle est basée sur la « fusion » entre les journalistes et les unités opérationnelles avant l'invasion<sup>57</sup>.

Cette décision est directement inspirée des neuf principes de la nouvelle politique conjointement négociée en 1992. En plus d'être intégrés au sein des unités combattantes, les journalistes membres du *pool* accèdent aux plans de l'invasion lors des *briefings* organisés par le commandement en charge de l'opération<sup>58</sup>. Même si l'entrée en force des troupes américaines avorte à la suite d'un accord entre Jimmy Carter et Raoul Cedras, l'idée de l'intégration des journalistes est entérinée à tous les échelons du commandement, affirment le lieutenant général Hugh Shelton et le lieutenant colonel Timothy Vane, respectivement commandant et officier des affaires publiques au sein de l'opération « *Uphold Democracy* » à Haïti<sup>59</sup>.

L'opération « Bouclier Unifié » en Somalie (1995), destinée à évacuer le personnel des Nations-unies, est un autre exemple de coopération réussie entre les militaires et les journalistes. Au cours de cette opération, une vingtaine de journalistes membres du *pool* sont admis à bord des navires sous le commandement du général Anthony Zinni<sup>60</sup>. Lors des opérations d'Haïti et de Somalie, l'armée américaine accepte d'accommoder tant les journalistes du *pool* national que les journalistes indépendants. La coopération militaires-journalistes atteint à ce moment un niveau sans précédent<sup>61</sup>.

Le concept d'intégration (*embedding*) des journalistes dans les unités combattantes pour couvrir au plus près les événements de la guerre est répété lors de l'opération « *Joint Endeavor* » en Bosnie (1995) à la grande satisfaction des médias. Néanmoins, l'intervention américaine au sein de l'opération « Forces alliées » menée par l'Alliance Atlantique (OTAN) au Kosovo en 1999 ravive la tension entre militaires et journalistes. L'opération de l'OTAN est essentiellement une campagne aérienne et cela ne rend pas la tâche facile à la couverture journalistique : « *There are only three ways, all unsatisfactory, to cover an air war. A reporter can "hitch a ride" on an aircraft ; this may give technical insights into how an*

*air war is prosecuted, but a correspondent is unlikely to be able to gauge its effects from fifteen thousand feet in the air. The second option is to sit through military briefings and look at videos of precision strikes – that is what the military wants the press to see. This leave the third option, which is for reporters to cross the line to get the other side's version<sup>6</sup>. »*

Durant la guerre du Kosovo, l'accès au champ de bataille devient chose hasardeuse pour les journalistes et les belligérants s'assurent de la maîtrise de l'information par le biais d'une campagne soutenue de propagande. Les reportages des correspondants sont surveillés et si besoin il y a, immédiatement réfutés par le centre des opérations médiatiques de l'OTAN<sup>63</sup>.

Au lendemain des attentats du 11 septembre 2001, les États-Unis déclarent la guerre au terrorisme. Le régime taliban en Afghanistan est le premier à faire les frais de la guerre contre le terrorisme. Peu avant le déclenchement de l'opération « *Enduring Freedom* » en Afghanistan en octobre 2001, le bureau des affaires publiques au Département de la défense annonce le déploiement imminent des membres du *pool*. Deux groupes de 10 journalistes chacun sont désignés pour faire partie du *pool* national sur une base rotative<sup>64</sup>. Pourtant, le *pool* ne sera pas convié au début de l'offensive en Afghanistan où le Pentagone impose une censure stricte.

L'armée américaine refuse l'accès des journalistes aux troupes américaines et à plusieurs de ses bases militaires dans la région. Le recours aux forces spéciales en Afghanistan ne plaide pas en faveur de la présence médiatique. Le Secrétaire à la défense Donald Rumsfeld interdit l'accès des journalistes à bord du porte-avion *USS Kitty Hawk* où des forces spéciales étaient stationnées. Les journalistes seront également tenus à l'écart de l'attaque dirigée contre le Mollah Omar par les forces spéciales en octobre 2001<sup>65</sup>. Les premiers journalistes du *pool* n'arrivent en Afghanistan que le 25 novembre 2001<sup>66</sup>. Le 5 décembre, trois soldats américains sont tués et dix-neuf autres sont blessés à la suite d'une erreur de bombardement près de Kandahar.

Les journalistes du *pool* présents sur la base militaire de Kandahar sont enfermés dans un entrepôt par les militaires pour les empêcher de prendre des photographies de soldats blessés. Les demandes insistantes des médias ne seront exaucées qu'en mars 2002. Les journalistes du *pool* reçoivent finalement la permission d'accompagner les troupes de l'opération « *Anaconda* » dans la vallée de Shah-e-Kot en mars 2002. Après les restrictions sévères de la guerre en Afghanistan, la guerre en Irak marque une certaine décontraction de la coopération armée-médias.

## La guerre en Irak et l'ancien-nouveau *embedding*

L'incorporation de centaines de journalistes dans les unités combattantes en vue de couvrir la guerre en Irak et leur accès considérable aux troupes engagées et à la planification opérationnelle détonnent avec les guerres précédentes principalement marquées par un quadrillage serré de l'information de guerre et les coups de poker militaires sur la présence des correspondants de guerre sur le champ de bataille. La surprise d'un *embedding* à grand déploiement sera-t-il le nouveau paradigme dominant ?

Quand l'administration Bush décide d'en finir avec le régime de Saddam Hussein en mars 2003, des centaines de journalistes américains et internationaux accompagnent tous les corps de l'armée américaine qui investissent le territoire irakien. Après les restrictions sévères de la guerre du Golfe et de la guerre en Afghanistan, le Pentagone fait volte-face et invite généreusement les médias à couvrir les manœuvres militaires de l'opération « *Iraqi Freedom* ». La nouvelle politique de « *media embedding* » permet à 775 correspondants de guerre de rapporter la guerre aux côtés des forces américaines. Un autre groupe de 700 journalistes est accrédité auprès du quartier général du commandement central basé à Al-Sayliya près de Doha au Qatar<sup>67</sup>.

La politique d'incorporation des journalistes au sein de l'armée américaine réaffirme la nécessité d'atteindre un équilibre entre les impératifs de la sécurité opérationnelle et l'accès des médias au théâtre des opérations militaires. Les commandants de terrain et les officiers des affaires publiques sont exhortés à travailler ensemble pour satisfaire cet équilibre<sup>68</sup>. La présence de journalistes *embedded* durant la guerre en Irak ne constitue pas en soi une nouveauté. Quantitativement parlant, l'ouverture du Pentagone envers la couverture journalistique de la guerre est une avancée significative de la coopération entre militaires et journalistes. Fait rare, le chiffre des 775 journalistes intégrés en Irak est en deçà des places accordées par le Pentagone, contrairement à un passé militaire où la présence médiatique sur le front était réduite à la portion congrue. L'accès des journalistes incorporés aux forces spéciales lors de la guerre en Irak marque également un tournant. Habituellement, la présence des forces spéciales dans une zone d'opération était une raison d'écarter les médias de cette zone. Les opérations spéciales sont menées le plus souvent dans le plus grand secret.

Avant la guerre en Irak, les journalistes avaient été incorporés aux unités de combat dans les deux guerres mondiales où les correspondants de guerre portaient l'uniforme militaire et vivaient avec les troupes sur

le front. Durant la guerre totale, les services d'information de l'armée s'occupaient du transport, de l'intendance et de la censure des correspondants de guerre. Durant la Deuxième Guerre mondiale, il existe un type particulier de correspondants de guerre appelés « *combat correspondents* ». Les « *combat correspondents* » s'entraînent avec l'armée américaine et suivent les troupes dans les opérations de combat. Après la guerre du Golfe (1991), l'intégration des correspondants de guerre dans les unités de combat se fait sur la base du système de *pool* à la suite des négociations Pentagone-médias de 1992.

Lors de la guerre en Irak, le système d'incorporation a débuté avec la formation des journalistes appelés à couvrir l'invasion. En novembre 2002, 58 journalistes ouvrent le bal des sessions de formation (*media boot camp*) à bord du navire d'assaut amphibie *USS Iwo Jima*<sup>69</sup>. L'entraînement des journalistes concerne notamment les exercices militaires d'endurance physique, le baptême de feu et l'apprentissage des techniques de survie en terrain hostile.

La décision de permettre l'accès sans précédent aux journalistes est lié à des préoccupations concernant la propagande irakienne. Avant le déclenchement des hostilités, Victoria Clarke du bureau des affaires publiques du Secrétariat à la défense, souligne la volonté de contrer la guerre de l'information irakienne : « *It's in our interest to let people see for themselves through the news media, the lies and deceptive tactics Saddam Hussein will use*<sup>70</sup>. » Ce son de cloche est relayé par le lieutenant-colonel Ed Worley : « *Nous savons que Saddam Hussein ment à son peuple et propage de fausses nouvelles. Notre mission est de dire la vérité de façon à ce que la population du monde sache exactement ce qui se passe. Nous donnerons autant d'informations que possible*<sup>71</sup>. »

En ce qui concerne les règles à suivre (*ground rules*), les journalistes incorporés doivent se conformer à une liste d'informations, certaines publiables et d'autres non-publiables. Parmi les informations non-publiables figurent les renseignements stratégiques (nombres précis d'effectifs, localisation géographique des unités, etc.) et les photographies ou images filmées reconnaissables des prisonniers de guerre ou des soldats tués

Contrairement à la guerre du Golfe, les militaires n'imposent pas durant la guerre en Irak la censure préalable des reportages journalistiques avec le principe de la « revue de sécurité ». En Irak, la règle générale est basée sur le principe de sécurité à la source. Les journalistes dans leurs reportages comme les militaires dans leurs entrevues se gardent de divulguer des informations susceptibles de porter atteinte à la sécurité des troupes. Cependant, les commandants de terrain peuvent utiliser le principe de « *security review* » en cas d'opérations jugées sensibles.

La nouvelle politique d'incorporation des journalistes a été un succès lors de la guerre en Irak, du début des combats à la chute du régime irakien en avril 2003. Le nombre de journalistes *embedded* a chuté considérablement fin avril 2003 avec l'entrée des troupes américaines à Bagdad. La courte et victorieuse campagne militaire a permis un parcours presque sans faute à l'opération médiatique d'*embedding*. Néanmoins, le système d'incorporation journalistique au sein de l'armée doit encore passer le test d'une guerre difficile et coûteuse en vies humaines pour l'armée américaine. On reverra certainement l'*embedding* dans les guerres à venir, mais on ne peut conjecturer avec certitude sur son impact comme modèle de couverture journalistique de la guerre.

## Conclusion

Nous venons de parcourir l'évolution historique des relations militaires-journalistes dans un contexte américain. Traditionnellement, les correspondants de guerre accompagnent les troupes américaines dans le but de rapporter les expéditions militaires au public. Dans l'histoire de la couverture médiatique de la guerre, deux visions antagonistes opposent les militaires et les médias. Les militaires veulent contrôler toutes les informations relevant du front, si nécessaire par la censure ; les médias veulent rapporter toutes les nouvelles de la guerre au mieux sans interférence militaire. Le contrôle militaire de l'information se justifie par l'impératif de préserver la sécurité des troupes et des opérations. La nécessité de la couverture médiatique est inscrite dans les fondements démocratiques de la liberté de presse et du rôle de contre-pouvoir des médias.

Si les deux visions sont légitimes, elles ne sont pas totalement incompatibles. Le défi est de trouver un équilibre entre les deux selon le contexte particulier de chaque guerre ou intervention militaire. Nous avons vu que les différentes négociations militaires-journalistes ont permis des avancées importantes dans la coopération avec la mise en place soit du système de *pool*, soit du système d'*embedding*. De tous les arrangements entre le Département de la défense américain et les médias, l'*embedding* semble le plus souhaitable, mais il est encore loin d'être parfait. Cela étant, il ne faut pas proclamer très vite la mort du *pool*. La conjoncture à la fois opérationnelle et politique va certainement définir les conditions d'accès des journalistes sur le champ de bataille et l'état de la coopération entre l'armée et les médias.

À notre avis, le problème ne se situe pas uniquement dans le respect ou pas par les journalistes des exigences de la sécurité opérationnelle.

Certes, une meilleure coopération militaires-journalistes passe nécessairement par la garantie de la sécurité des opérations militaires. Dans une guerre cependant, la sécurité opérationnelle est une chose, la défaite et les erreurs militaires en sont une autre. Quand la situation militaire sur le front devient défavorable, le contrôle de l'information devient plus aiguë. Il est improbable qu'une guerre de grande envergure puisse échapper au contrôle de l'information, particulièrement dans des conditions négatives ■

### Notes

1. La Convention de Genève de 1949 (Protocoles additionnels de 1977) considère le correspondant de guerre comme une « personne civile ».
2. Phillip Knightley (2000), *The First Casualty : The War Correspondent as Hero and Myth-maker From the Crimea to Kosovo*, Prion Books, London, p. 20.
3. *Ibid.*, p. 24.
4. *Ibid.*, p. 27.  
  
Les généraux nordistes ont refusé d'accorder la permission au célèbre correspondant anglais du *Times* de Londres, William Howard Russel, après son reportage de la bataille de Bull Run où il faisait état de la panique des troupes du Nord.
5. Frank Aukofer & William P. Lawrence (1995), *America's Team : The Odd Couple, A Report on The Relationship Between the Media and The Military*, The Freedom Forum First Amendment Center, Vanderbilt University, p. 36.
6. Jack A. Gottschalk (1983), « Consistent with Security... A History of American Military Press Censorship », *Communications and Law*, vol. 5, Summer, pp. 35-52, p. 37.
7. Loren B. Thompson (1995), *Defense Beat : The Dilemmas of Defense Coverage* cité par Frank Aukofer et William P. Lawrence, *op. cit.*, p. 37.
8. Phillip Knightley, *op. cit.*, p. 300.
9. Randall S. Sumpter (1999), « 'Censorship Liberally Administered' : Press, U.S. Military Relations in The Spanish-American War », *Communication, Law & Policy*, vol. 4, n°463, pp. 463-481, p. 466.
10. *Ibid.*, p. 473.
11. *Ibid.*, p. 466.
12. *Ibid.*, p. 481.
13. Jack A. Gottschalk, *op. cit.*, p. 37.
14. Robert W. Desmond (1980), *Windows on the World : The information Process in A Changing Society 1990-1920*, Iowa City, University of Iowa Press, p. 378.
15. Jeffery Smith (1999), *War and Press Freedom The problem of Prerogative Power*, Oxford, Oxford University Press, p. 140.

16. Phillip Knightey, *op. cit.*, pp. 139-140.
17. Jack A. Gottschalk, *op. cit.*, p. 39.
18. Au Canada, les correspondants reçoivent un livret intitulé « *Regulations for Press Representatives with The Canadian Army in the United Kingdom* » qui dénonce les conditions de leur travail.
19. Robert W. Desmond (1984), *Tides of War World News Reporting 1931-1945*, Iowa City, University of Iowa Press, p. 238.  
  
Plus de 60 ans après la Seconde Guerre mondiale, le Pentagone annoncera pourtant en grande pompe l'arrivée des journalistes « *embedded* » au sein de l'armée lors de la guerre en Irak. L'*embedding* consiste en l'incorporation des journalistes appelés à couvrir les opérations militaires au sein des unités combattantes. Nous reviendrons plus loin à cette notion qui a surtout caractérisé la guerre en Irak.
20. Phillip Knightey, *op. cit.*, p. 300.
21. *Ibid.*, p. 307.
22. Greenway H. D. S. (1999), « This Warring Century », *Columbia Journalism Review*, september/october, pp. 49-53, p. 51.
23. Robert W. Desmond, *op. cit.*, p. 361.
24. Jack A. Gottschalk, *op. cit.*, p. 45.
25. Voir Phillip Knightey, *op. cit.*, p. 376.
26. Daniel C. Hallin (1986), *The Uncensored War The Media and Vietnam*, Oxford, Oxford University Press, p. 6.
27. Jacques Portes (1993), « La presse, l'opinion et la guerre du Vietnam », in *Les Américains et la guerre du Vietnam*, collection « Questions au XX<sup>e</sup> siècle », Bruxelles, Complexe, pp. 113-139, p. 119.
28. Jack A. Gottschalk, *op. cit.*, p. 49.
29. *Id.*
30. Barry Zorthian des services militaires d'information au Vietnam note six cas de violations (cité par Jack A. Gottschalk, *op. cit.*, p. 49.)  
  
Le général Westmoreland reconnaît aussi le mérite de la presse concernant les directives de sécurité (cité par Daniel Hallin, *op. cit.*, p. 128.)
31. Daniel Hallin, *op. cit.*, p. 105.
32. Frank Aukofer et William P. Lawrence, *op. cit.*, p. 40.
33. Report of the Twentieth Century Fund Task Force on the Military and the Media (1985), *Battles lines*, New-York, Priority Press Publications, p. 19.
34. Vice admiral J. Metcalf III, USN (RETD) (1992), « The Press and Grenade, 1983 », in Peter Young, *Defence and Media in Time of Limited War*, London, Frank Cass, pp. 168-174, p. 170.
35. Pascale Combelles-Siegel (1996), *The Troubled Path to the Pentagon's Rules on Media Access to the Battlefield : Grenada to Today*, Strategic Studies Institute, U.S. Army War College, ([www.carlisle.army.mil/ssi](http://www.carlisle.army.mil/ssi)).

36. *Final Report by The Chairman of the Joint chiefs of Staff (CJCS)(1984)*, Media-Military Relations Panel (Sidle Panel), p. 3.
37. Recommendation 2, Sidle Panel, *op. cit.*, p. 4.
38. Recommendation 4, Sidle Panel, *op. cit.*, p. 5.
39. Colonel James P. Terry (RETIRED) (1997), « Press Access to combattant Operations in the Post-Peacekeeping Era », *Military Law Review*, Volume 154, octobre, pp. 1-25, p. 13.
40. Pascale Combelles-Siegel, *op. cit.*
41. Pascale Combelles-Siegel (1995), « Operation Just Cause : A Military-Media Fiasco », *Military Review*, may-june, pp. 77-85, p. 77.
42. *Ibid*, p. 80.
43. *Ibid.*, p. 81.
44. *Ibid.*, pp. 80-81.
45. Fred S. Hoffman (1990), *Review of Panama Pool Deployment, December 1989*, Mars, p. 1.
46. *Ibid.*, p. 3.
47. Pascale Combelles-Siegel (1996), *The Troubled Path to the Pentagon's Rules on Media Access to the Battlefield : Grenada to Today*, Strategic Studies Institute, U.S. Army War College, ([www.carlisle.army.mil/ssi](http://www.carlisle.army.mil/ssi)).
48. Phillip Knightey, *op. cit.*, p. 489.
49. Chiffres avancés par Pete Williams, porte-parole du Pentagone, cité par Captain James B. Brown (US Army) (1992), Media Access to the Battlefield, *Military Review*, July, pp. 10-20, p. 16.
50. Pascale Combelles-Siegel, *op. cit.*
51. Captain James B. Brown (US Army), *op. cit.*, pp. 16-18.
52. Stanley Cloud cité par John R. MacArthur (1992), *Second Front Censorship and Propaganda in the Gulf War*, New-York, Hill and Wang, pp. 155-156.
53. Stephen D. Cooper (2003), « Press Controls in Wartime : The Legal, Historical, and Institutional Context », *American Communication Journal*, Vol. 6, n°4, Summer, ([www.acjournal.org](http://www.acjournal.org)).
54. *Ibid*.
55. Annexe IV, Statement of Principles : News Coverage of Combat (11 mars 1992), Frank Aukofer et William P. Lawrence, *op. cit.*, pp. 197-199.
56. *Ibid.*, p. 198.
57. H. Hugh Shelton and Timothy D. Vane, (US Army) (1995), « Winning the Information War in Haiti », *Military Review*, November-December, pp. 3-9.
58. *Ibid*, p. 6.
59. H. Hugh Shelton and Timothy D. Vane, (US Army), *op. cit.*, p. 6.
60. Pascale Combelles-Siegel, *op. cit.*

61. Frank Aukofer et William P. Lawrence, *op. cit.*, p. 45.
62. Douglas Porch « 'No Bad Stories' The American Media relationship », *Naval War College Review*, pp. 85-107, pp. 100-101.
63. Phillip Knightley, *op. cit.*, p. 513.
64. Voir la transcription de la rencontre de Victoria Clarke du bureau des affaires publiques du Secrétariat à la défense avec les chefs de bureau du *DOD National Media Pool*, le 28 septembre 2001, ([www.defenselink.mil/transcripts/2001/t09302001\\_t0928asd.html](http://www.defenselink.mil/transcripts/2001/t09302001_t0928asd.html)).
65. Walter Isaacson and Eason Jordan (2003), « News from the Frontline », *The Wall Street Journal*, January 6, p. A.18.
66. Neil Hickey (2002), « Access Denied : Pentagon's War Reporting Rules Are Toughest Ever », *Columbia Journalism Review*, January /February, pp. 26-31, p. 26.
67. Malgré leur accréditation par le Centcom [*Central Command*], les journalistes indépendants qui n'accompagnent pas les troupes se voient interdire l'accès au front. Ces journalistes surnommés « unilatéraux » ou encore « chats sauvages » sont la bête noire des militaires qui n'hésitent pas à les arrêter ou à leur tirer dessus quand ils s'aventurent en zone d'opération.
68. Voir le point 2. a). du document du Département de la défense : « *Public Affairs Guidance (PAG) on Embedding Media during Possible Future Operations/Deployments In the U.S. Central Commands (Centcom) Area Of Responsibility (AOR)* », 03 février 2003, ([www.defenselink.mil/news/Feb2003/d20030228pag.pdf](http://www.defenselink.mil/news/Feb2003/d20030228pag.pdf)).
69. Matthew Barakat (2002), « Reporters Wrap Up Pentagon's 'Boot Camp' », *Editor & Publisher*, November 22.
70. Cité par le Lieutenant Colonel Tammy L. Miracle (U.S. Army) (2003), « The Army and Embedded Media », *Military Review*, September-October, pp. 41-45.
71. Cité par Patrick Broussard (2003), « Au Qatar, l'US Army lance la bataille de la communication », *Le Monde*, vendredi 21 mars, p. 6.

